Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300049-20261014-DEL202610092-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	03
Votants :	21
Absents :	02

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026 À 18H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sylvie FRADIN, Stéphanie LAHURE, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD donne procuration à Lilian LOPEZ

ABSENT(S) : Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence ALBANESE

DÉLIBÉRATION N° 092 10 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DISPOSITIF DE MISE À L'ABRI DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS – VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À L'APAFED (ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTÉ)

Présentation par Martine MAURY

Une réflexion a été engagée sur les besoins en termes de prise en compte des victimes de violences conjugales et intrafamiliales à l'échelle de la Presqu'Île d'Ambès.

De cette ambition commune est né un projet impliquant les Villes d'Ambarès-et-Lagrave, d'Ambès, de Bassens, de Carbon-Blanc, de Saint-Loubès, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que les acteurs œuvrant dans les champs de la sécurité publique, du social, de la protection de l'enfance, de l'aide aux victimes, de la justice et du logement.

L'un des axes du projet concerne le développement d'un hébergement adapté aux victimes, leur permettant notamment de se mettre en sécurité et se reconstruire. Un partenariat s'est engagé entre les Villes partenaires et l'APAFED afin de déléguer à l'association la gestion de la démarche de logement des victimes originaires de la Presqu'Île prenant en compte un logement d'urgence, des nuits d'hôtel, et l'accompagnement social des personnes hébergées.

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention signée en 2021 et d'un avenant signé en 2023, permettant de cadrer les conditions d'application du projet, et notamment sur le plan financier.
Ces documents sont arrivés en avril 2025.
La signature de la convention implique de fait l'attribution d'une subvention annuelle au bénéfice de l'APAFED qui doit être revue annuellement selon l'évolution du projet.

Ainsi, la part annuelle incombant à la Ville d'Ambès, au titre de l'année 2026, s'élève à 1 292,84 €.

Vu la convention sur la mise en place d'un dispositif de prise en compte des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur la Presqu'Île d'Ambès approuvée par délibération n° 084 12 2025 du 4 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** le versement à l'APAFED, de la subvention annuelle 2026 d'un montant de 1 292,84 € afin de soutenir son action au profit des victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur la Presqu'Île d'Ambès et de lui permettre d'engager les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet décrit dans la convention approuvée par délibération n° 084 12 2025 du 4 décembre 2025 ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2026 de la Commune.

Fait et délibéré le 14 octobre 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

MAIRIE D'AMBÈS 33810

Le Secrétaire de séance,
Florence ALBANESE